

Samudra

REVUE

**ENVIRONNEMENT MARIN
ET AVENIR
DES TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE**

Samudra

SOMMAIRE

- Editorialp. 3
- Après le Symposium de Lisbonne : neuf recommandations
à mettre en œuvrep. 4
- Lomé IV: l'appel des travailleurs de la pêche
sera-t-il pris en compte?p. 7
- Canada: autopsie d'une grèvep. 12
- Conférence de Bangkok : l'avenir des travailleurs de la pêche
et l'évolution du secteur à l'échelle mondialep. 14
- Nouvelles du monde : du Chili au Pacifique Sud en passant par l'Afrique,
l'Inde, la Thaïlandep. 17
- Correspondancesp. 22

ADRESSE

Pour l'envoi de correspondance :

Publications SAMUDRA
ICSF - Liaison Office
65, rue Grétry
B-1000 BRUXELLES - Belgique

Veillez nous préciser si vous êtes intéressés par nos différentes publications :

SAMUDRA - Revue
SAMUDRA-Dossier
SAMUDRA - Monographie

**En cas de changement d'adresse,
veuillez nous le signaler.**

REDACTION

Comité de Rédaction

John KURIEN - Trivandrum (Inde)
Luis MORALES - Santiago (Chili)
Jean-Philippe PLATTEAU - Namur (Belgique)

Rédacteur en chef

François BELLEC

Secrétariat

Publications SAMUDRA
ICSF - Liaison Office
65, rue Grétry
B-1000 BRUXELLES - Belgique

PROTEGER LES EAUX C'EST PROTEGER LA VIE

Réchauffement du globe, diminution critique de la couche d'ozone, extension continue des déserts, pollution des rivières et des océans... La planète terre est en danger. Et, avec elle, la vie.

Des modèles de développement basés sur le seul profit aétruisent chaque jour l'environnement, sapent l'équilibre fragile des écosystèmes, épuisent les ressources naturelles.

En ce qui concerne la mer, la sur-exploitation des richesses halieutiques par une pêche industrielle utilisant des techniques ultra-performantes met en péril non seulement l'avenir des pêcheurs mais aussi l'équilibre marin et par voie de conséquence l'équilibre terrestre. On oublie en effet trop souvent que la mer, qui recouvre 70 % de la surface de la terre, joue un rôle essentiel à l'égard de celle-ci en entretenant ce qui est nécessaire à sa vie. A cette sur-exploitation, qui malheureusement se poursuit en dépit de la juridiction sur les zones économiques exclusives (ZEE), il faut ajouter le problème de la pollution par le rejet en mer des déchets industriels et domestiques (matériaux toxiques de diverses origines: chimiques, radio-actifs, ...). Les pays industrialisés ne savent comment se débarrasser de leurs déchets polluants et potentiellement dangereux qui représentent quelque 300 millions de tonnes par an ! La tentation est grande de considérer la mer comme une poubelle et de négocier l'immersion de ces déchets avec des pays maritimes du Tiers-monde à la recherche de devises pour rembourser leurs lourdes dettes.

On pourrait y ajouter le million et demi de tonnes de mazout répandus chaque année par les pétroliers à la surface des océans, la radio-activité due aux expérimentations d'armes nucléaires et bien d'autres choses encore.

Le développement d'une agriculture productiviste, basée sur une utilisation excessive d'engrais et de pesticides a entraîné également au cours de ces dernières années une détérioration des rivières et des eaux situées le long des côtes et, consécutivement, porté atteinte à la flore et à la faune des plateaux continentaux.

Dans certaines régions tropicales, le développement de l'aquaculture à grande échelle - l'élevage extensif de crevettes pour l'exportation par exemple - a entraîné la destruction de mangroves qui constituaient une garantie pour l'équilibre du littoral et l'alimentation des populations locales.

Toutes ces pratiques ont des conséquences graves sur l'environnement marin et la vie des hommes. En effet les effets polluants dus à la croissance des villes, des industries et de l'agriculture ne se confinent pas dans la zone économique exclusive d'aucune nation. Il traversent les mers et vont d'un pays à l'autre... et par la voie des chaînes alimentaires aboutissent un jour ou l'autre dans notre assiette !

Nous vivons de plus en plus dans un monde interdépendant. Il est urgent de lutter pour la défense et la qualité de l'environnement marin comme de tous les autres. Les travailleurs de la pêche l'ont bien compris qui de plus en plus luttent pour la défense de leur patrimoine commun et l'avenir de leur profession. On l'a vu récemment en Inde où - en dépit d'une répression policière - une marche des travailleurs de la pêche a rassemblé des dizaines de milliers de personnes sur les côtes orientales et occidentales avec cet appel pressant adressé aux pouvoirs publics : "Protégez les eaux, protégez la vie !"

François BELLEC
Rédacteur en Chef

Symposium de Lisbonne

NEUF RECOMMANDATIONS A METTRE EN ŒUVRE

Une centaine de personnes - pêcheurs, responsables d'organisations de pêcheurs, scientifiques, techniciens et supporters - originaires de 25 pays différents, du Nord et du Sud, ont confronté durant huit jours à Lisbonne (19-24 juin) leurs expériences et leurs réflexions sur les questions de l'environnement marin et de l'avenir des travailleurs de la pêche.

Cette rencontre internationale a pu se dérouler avec succès grâce à l'action conjointe d'ICSF, d'OIKOS (Portugal), du Programme mer du CCFD (France). De nombreux pêcheurs portugais ont participé à ce Symposium. Le Portugal avait été retenu pour ce meeting à cause de sa grande représentativité en Europe en matière de pêche artisanale : 80 % des pêcheurs portugais sont, en effet, des pêcheurs artisans.

Cette rencontre s'est déroulée dans un contexte de crise mondiale des pêches côtières et un état de l'environnement marin relativement inquiétant, mettant en cause l'avenir des travailleurs de la pêche et de leurs familles. L'échange particulièrement riche entre pêcheurs et responsables d'organisations de pêcheurs du Nord et du Sud, mais aussi entre pêcheurs et scientifiques a permis de franchir des pas importants dans la compréhension des divers contextes et situations et d'avancer sur le terrain d'une plus grande solidarité internationale. Ce fut, sans nul doute, l'un des aspects les plus positifs de ce symposium.

Le droit à l'organisation

Les interdépendances Nord-Sud, Sud-Sud et Nord-Nord sont ainsi apparues de manière encore plus évidentes. Cependant, dans un nombre de pays des Tiers-mondes, *" la dégradation de l'environnement est due au transfert de modèles de développement venus de pays dits développés ou aussi de pêche intensive comme par exemple celle de la crevette qui est destinée essentiellement à l'alimentation de luxe des Japonais et des Nord-américains et nullement aux populations indiennes "*, comme l'a souligné John Ku-rien (Inde).

Pour faire face aux problèmes énormes de la sur-exploitation des eaux des pays du Sud par les flottes hauturières des pêches industrielles du Nord et du Sud, l'organisation des travailleurs de la pêche s'avère être d'une importance capitale. Cette priorité a été mise en relief et fortement soulignée lors du Symposium comme le laissent apparaître les recommandations ci-dessous.

Autre aspect important : la question de la gestion des ressources halieutiques. L'épuisement des stocks de poisson dans les eaux du Nord autour des années 60 a provoqué une irruption des flottes industrielles des pays du Tiers-monde. Très rapidement cette arrivée massive de

chalutiers à haute capacité de pêche devait entraîner à son tour un épuisement de certains stocks dans les pays du Sud. Ce fut le cas par exemple pour l'anchois du Pérou même si d'autres facteurs - en particulier les variations du courant El Nino - sont à prendre en considération, ainsi que l'a montré Gunnar Saetersdal (Norvège) dans son intervention.

S'est posée alors de manière aiguë la question de l'urgence de maîtriser la gestion des stocks afin de préserver l'avenir. Si le Symposium a fortement insisté sur l'urgence de disposer de données scientifiques fiables il a aussi nettement affirmé qu'il n'y avait pas de gestion sérieuse sans volonté politique de la part des Etats de mettre en application les mesures résultant de ces données. Le nouveau Droit de la mer renvoie les pays maritimes devant leurs responsabilités, encore faut-il que les accords de pêche soient contractés pour servir les intérêts des populations et non, uniquement, comme source de devises pour les Gouvernements.

Ce qui est applicable aux Etats l'est aussi au plan international. Gunnar Saetersdal a fait remarquer que, déjà dès les années 50, *" de grandes avancées ont été faites dans la création de cette science particulière qui traite de l'exploitation des ressources halieutiques. Mais l'instrument politique international qui aurait permis de faire usage des conseils des scientifiques n'a pas suivi. "*

Le symposium a fortement insisté sur la nécessité impérieuse d'associer les organisations de travailleurs de la pêche à la mise en œuvre de politiques de gestion des stocks.

" Protégez les eaux, protégez la vie "

Problèmes de gestion des ressources mais aussi protection et respect de l'environnement. Cet aspect a fait

l'objet d'interventions marquées qui ont insisté sur l'importance de défendre l'environnement marin contre les pollutions industrielles (déchets chimiques, nucléaires, etc.) ou les détériorations du littoral consécutives à une agriculture productiviste (utilisation abusive d'engrais polluant les nappes phréatiques et par voie de conséquence les plateaux continentaux. Cette pollution fut fortement dénoncée au cours du symposium par un pêcheur philippin, Sofronio Balagtas, qui demanda avec insistance aux scientifiques de faire connaître encore davantage ces situations qui mettent en péril l'avenir de la vie.

Certaines interventions régionales ont aussi souligné les rôles variés des femmes dans le domaine de la pêche et demandé qu'on prenne en compte les conditions de vie des enfants des pêcheurs. En plus du rôle économique qu'elles peuvent avoir, les femmes sont indubitablement un élément important de continuité dans la mesure où la majorité d'entre elles restent à terre. Elles jouent un rôle social essentiel mais aussi un rôle politique. Ce sont souvent elles qui sont amenées à faire pression auprès des pouvoirs publics pour faire aboutir les revendications des travailleurs de la pêche. Elles jouent en outre, un rôle important dans la sauvegarde de l'environnement.

Les problèmes de commercialisation n'ont pas été absents des débats. Comme pour le remboursement de la dette du Tiers-monde (flux inversés du Sud vers le Nord) ce sont les pays pauvres qui nourrissent en poisson les pays riches. *“ La divergence au niveau de l'approvisionnement est dû en partie au fait que les pays développés ont importé plus de poisson qu'ils n'ont exporté, tandis que les pays en développement ont exporté plus de poisson qu'ils n'en importaient (44 % d'exportation et 12,2 % d'importation) ”*, devait déclarer George Kent (Hawaï). Ceci se fait bien évidemment au détriment de l'alimentation des pays du Tiers-monde.

Il a été précisé d'autre part qu'il serait souhaitable que les négociations dans le cadre des accords de Lomé se déroulent, non plus de façon individuelle, (chaque pays ACP avec la Communauté Européenne) mais par régions. Cela implique, en contre-partie, un renforcement des organisations de pêcheurs afin de pouvoir faire pression auprès des décideurs.

Plus largement, ne faut-il pas réfléchir le problème de la commercialisation sous l'angle des échanges Sud-Sud et pas seulement Nord-Sud ? Cela implique la mise en place d'infrastructures pour la conservation, la commercialisation, et une politique des prix.

Enfin le Symposium a abordé la question de l'Europe Bleue, ou politique commune des pêches en Europe. L'essor et la défense de la pêche artisanale en Europe a été fondée sur la maîtrise des marchés à travers la mise en place d'organisations de producteurs. Ces organisations ont permis de maîtriser les cours. A présent se pose, avec acuité, la question de la réduction des captures. *“ Ce problème n'est pas simple, a fait remarquer Joseph Le Gall (France). Comment gérer un marché, une flotille dans un*

contexte de réduction de captures ? Actuellement le dialogue est dans chaque pays. Devra-t-il s'étendre à l'Europe ? ”

Deux conceptions s'affrontent dans le cadre de l'Europe Bleue: une Europe des marchands basée sur l'exploitation des ressources du Sud, une Europe des pêcheurs qui tient à assurer la survie des travailleurs de la pêche artisanale. Il y a convergence d'intérêts - et les participants au Symposium l'ont expérimenté - entre ces derniers et les organisations de pêcheurs artisans du Sud. Une coopération entre les deux parties est donc à développer au plus vite.

Des guides pour l'action

Afin de concrétiser tout cet échange, le Symposium a adopté, après amendements, une série de neuf recommandations qui peuvent guider l'action des diverses organisations de pêcheurs et la recherche des scientifiques pour les mois à venir (voir page 6). Il va de soi qu'elles n'auront de valeurs que si elles sont mises en œuvre à tous les niveaux.

Ces neuf recommandations affirment avec force la volonté des pêcheurs de participer à la définition et à la mise en œuvre de politiques de pêche au plan national et international. Cela ne pourra se faire sans reconnaissance du droit des travailleurs de la pêche à s'organiser en associations, en syndicats, en coopératives... Cet aspect est fondamental et conditionne l'avenir de la profession. Comment en effet, faire entendre autrement la voix des travailleurs de la pêche auprès des Gouvernements et des Institutions internationales ? Comment défendre et appuyer les revendications pour qu'elles aboutissent ? Les défis qui se posent aujourd'hui aux travailleurs et à leurs familles sont tels que seul un développement des organisations peut espérer les relever.

Les recommandations soulignent également les problèmes ayant trait à la protection des eaux et du littoral. La qualité de l'environnement marin est devenue aujourd'hui une priorité et la condition majeure pour garantir l'emploi, l'avenir et la nourriture des travailleurs de la pêche. Cet aspect écologique est aussi étroitement lié à la question de la gestion des ressources.

Les recommandations visent également la valorisation du rôle des femmes dans la profession, la prise en compte par la recherche scientifique des savoir-faire des pêcheurs.

Y figurent également le délicat problème de l'accès des flotilles étrangères dans la zone économique exclusive de chaque pays, la réorganisation du système international de commercialisation des produits de la pêche en faveur des populations des Tiers-mondes, et enfin la question de l'Europe Bleue et des accords avec les pays ACP.

□ Une synthèse des travaux du Symposium a été réalisée par Michaël Belliveau (20 pages). Quelques exemplaires sont encore disponibles au Secrétariat d'ICSF.

□ Un choix de textes de divers intervenants au Symposium sera publié dans le numéro 2 de SAMUDRA-Dossier. Les textes paraîtront dans leur langue d'origine. Un numéro en français paraîtra par la suite.

RECOMMANDATIONS DE LISBONNE

- ① **Le droit pour les travailleurs de la pêche de s'organiser eux-mêmes est la pierre angulaire du développement de la pêche artisanale.**

Les Gouvernements et les institutions internationales doivent reconnaître les organisations de pêcheurs et respecter leur autonomie.

- ② **La qualité de l'environnement est une condition majeure pour garantir que l'emploi, la nourriture et le revenu seront disponibles pour les populations côtières.**

La protection de la mer et du littoral est une priorité.

Les organisations des travailleurs de la pêche et les Gouvernements devraient participer conjointement à l'élaboration des politiques d'aménagement du littoral et de protection des ressources aquatiques.

- ③ **La gestion de la ressource doit être mise en œuvre conjointement par les organisations des travailleurs de la pêche et les Gouvernements.**

La ressource doit demeurer propriété collective. Les méthodes de gestion de la ressource devraient être intégrées dans une politique globale des pêches qui tient compte des objectifs sociaux, économiques et écologiques.

- ④ **Le rôle des femmes dans le secteur des pêches est reconnu et doit être soutenu.**

Leur capacité à assurer la défense et la promotion de leurs intérêts économiques, sociaux et culturels doit être renforcée.

Les conditions de vie des enfants des travailleurs de la pêche devraient faire l'objet d'une attention particulière.

- ⑤ **La recherche scientifique doit prendre en considération le savoir-faire des travailleurs de la pêche et respecter leur culture.**

Les scientifiques qui "reconnaissent l'importance de l'environnement devraient s'enga-

ger eux-mêmes à soutenir les organisations de travailleurs de la pêche afin de les aider à défendre leurs droits d'accès aux ressources aquatiques.

- ⑥ **L'accès des bateaux de pêche étrangers à la zone économique exclusive (ZEE) doit être soumis, dans tous les cas, à l'approbation des organisations locales de travailleurs de la pêche.**

Une zone côtière doit être réservée à la pêche artisanale.

Les bateaux de pêche étrangers pêchant dans les ZEE doivent être équipés de balises repérables par satellite afin que leurs activités puissent être contrôlées.

L'extension de cette méthode de contrôle à l'échelle nationale et internationale devrait être discutée dans le cadre des Nations Unies.

- ⑦ **Le système international de commercialisation de la pêche devrait être réorienté afin de privilégier les intérêts des travailleurs de la pêche et des populations du Tiers-monde.**

Une part de l'argent provenant des accords de pêche devrait être utilisée pour l'organisation des marchés locaux et régionaux.

- ⑧ **L'Europe Bleue doit être en priorité une Europe des travailleurs de la pêche.**

Des évaluations conjointes des effets de la politique de l'Europe Bleue et des accords de pêche avec les Etats ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) doivent être réalisées par la Commission européenne, les Etats ACP et les organisations de travailleurs de la pêche des Etats ACP.

Les mêmes recommandations s'appliquent à la région Atlantique Nord.

- ⑨ **Une politique de coopération doit être mise en œuvre d'une manière concertée par les organisations des travailleurs de la pêche du Nord et du Sud.**

Elle répond aux besoins d'un monde interdépendant.

Lomé IV

L'APPEL DES TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE SERA-T-IL PRIS EN COMPTE ?

Les négociations des nouveaux accords de Lomé* concernant, au plan des pêches, une vingtaine de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) se poursuivent depuis près d'un an. Tout va se jouer en novembre / décembre prochains. Les textes des accords ne seront connus qu'en janvier 1990.

ICSF - à travers son antenne européenne - a cherché dès le début des négociations à être le porte-parole des revendications des travailleurs de la pêche auprès des représentants de la Communauté Economique Européenne (CEE) et des pays ACP. Objectif : faire en sorte que - contrairement aux accords de Lomé III qui n'ont pas eu d'effets particulièrement positifs pour les communautés de pêcheurs du Sud - un certain nombre de recommandations soit prises en compte et intégrées.

Pour mener à bien cet objectif, ICSF a lancé une Campagne à trois niveaux :

- information des ONG d'Europe de l'importance des enjeux liés au développement de la pêche artisanale dans les pays du Sud. Suite à un séminaire organisé par le Bureau Européen de l'Environnement (BEE) des propositions de modifications des textes officiels des accords de Lomé ont été élaborés. De son côté, le Comité de liaison des ONG européennes s'est montré attentif aux revendications des travailleurs de ce secteur et a publié le texte ci-dessous dans sa revue mensuelle d'avril 89 (Lomé Briefing n° 8). Ce texte a été porté à la connaissance des représentants de la CEE et des pays ACP.
 - ouverture d'une enquête auprès des ONG africaines afin de rassembler des témoignages concernant la situation des travailleurs de la pêche consécutive à l'application des accords de Lomé III : investissements étrangers, rivalités entre secteur industriel et artisanal, mise en valeur des ressources halieutiques, problèmes d'environnement, d'emploi, de législation, etc...
- Plusieurs témoignages sont parvenus au Secrétariat de liaison qui en publiera une synthèse prochainement.
- tenue d'une rencontre avec des représentants d'organisations de travailleurs de la pêche et des scientifiques des pays du Nord et du Sud à Lisbonne (Portugal) en juin 1989 afin de mobiliser les travailleurs de la pêche des pays du Nord sur les questions de l'environnement marin, de la gestion des ressources et des conséquences de la Politique commune des pêches appelée aussi Europe Bleue. Des recommandations se sont dégagées de ce Symposium (c.f. article pages 4 à 6) qui viennent enrichir celles figurant à la fin du texte ci-dessous.

La pêche industrielle et la pêche à petite échelle : concurrence pour les ressources et autres contradictions.

Pour certains Etats ACP, la pêche côtière est une source importante de devises, car c'est dans les eaux territoriales - c'est-à-dire dans la limite de leur zone économique exclusive (ZEE) - souvent dans les eaux relativement peu profondes du plateau continental que l'on trouve les espèces chères comme les crevettes, les homards et les

crabes. De plus, la pêche côtière dans les Etats ACP fournit nourriture et emploi à une partie importante de la population, et offre de grandes possibilités pour le développement technique et économique national.

La capacité contributive de la pêche au revenu national et à la sécurité alimentaire varie beaucoup suivant les pays et les régions. Dans la région de l'Océan Indien, par exemple, le Mozambique et Madagascar tirent une grande part de leurs devises de l'exportation des produits de la pêche, mais celle-ci contribue peu à la sécurité alimentaire au niveau national. Ceci est largement dû au fait que ces pays, en proie à la nécessité d'obtenir des devises,

* Les accords de Lomé (du nom de la capitale du Togo) sont des conventions concernant le commerce entre la Communauté Economique Européenne (CEE) et 66 pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). Les premiers accords remontent à 1975 (Lomé I). Actuellement se négocient les accords de Lomé IV.

se sont fortement axées sur la création d'entreprises communes ("joint ventures") avec des sociétés de pêche à des pays industrialisés, ou ont accordé des licences de pêche à des flottes étrangères. En conséquence, l'effort d'investissement nécessaire a été orienté vers la pêche industrielle même si ces économies, accablées par le poids de la dette mais aussi par une malnutrition quasi généralisée, envisagent dans leurs plans nationaux le développement de la pêche à petite échelle. L'attention est accordée à ce microsecteur pour des raisons politiques et humanitaires, car dans ces pays, le sous-emploi, les structures de la propriété foncière, la sécheresse, la désertification ou la guerre ont conduit un nombre considérable de personnes à quitter l'intérieur du pays pour les zones côtières

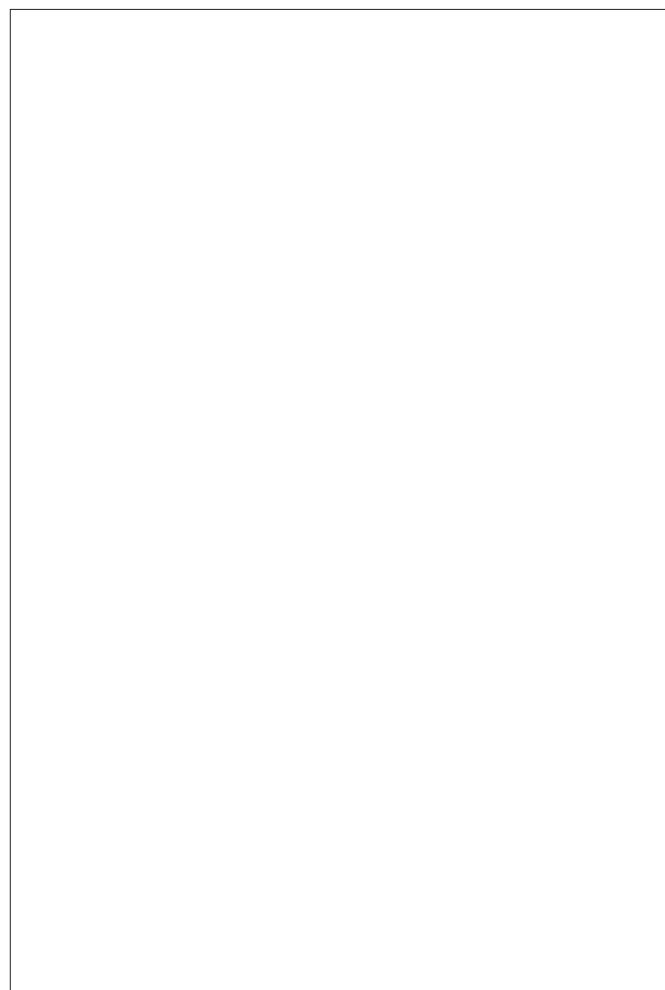
Perspectives générales : créer un espace pour la pêche artisanale

Le secteur de la pêche maritime s'appuie sur une base de ressources fragiles ; une mauvaise gestion et une surexploitation peuvent facilement mener à un non renouvellement de ces ressources. Jusqu'à quel point peut-on poursuivre la pêche au chalut dans les pays en développement est une question controversée, étant donné qu'il est généralement admis que la plupart des zones de pêche et des espèces connues ont presque ou déjà atteint leur limite d'exploitation. Les chalutiers et les gros bateaux traditionnels - dont la propriété est parfois internationale - concurrencent dangereusement le secteur artisanal local. Les chalutiers bien équipés peuvent très rapidement vider une zone très poissonneuse en mer profonde et se diriger alors vers les eaux peu profondes pour rechercher les espèces chères. A titre d'exemple, au large de l'Afrique de l'Ouest, il est clair que certaines flottes sont moins intéressées aujourd'hui par la pêche au thon en haute mer, et sont capables de s'adapter à de nouvelles technologies et se déplacer vers d'autres mers. La pêche sauvage au chalut dans les bancs de crevettes le long de la côte de la Guinée Bissau en est un parfait exemple.

Dans la pêche côtière, comme elle est pratiquée en Afrique de l'Ouest, tant les petites entreprises que les grandes ont un rôle à jouer. Toutefois, les plus grandes (et les plus puissantes) ne devraient pas être autorisées à empiéter sur les activités des plus modestes et mettre en danger la viabilité de la pêche artisanale ainsi que le potentiel des ressources côtières naturelles, pour réaliser leurs objectifs financiers à court terme, que les accords de pêche ont tendance à favoriser. Les chalutiers et autres bateaux industriels rejettent à la mer d'énormes quantités de poissons bon marchés nécessaires à la vie de la population et détruisent souvent aussi le matériel traditionnel de pêche, comme les filets fixes, qui se trouvent sur leur passage. Le succès d'un programme de développement de la pêche côtière à petite échelle se mesurera à sa capacité de rechercher une véritable complémentarité et coordination avec les entreprises de pêche industrielle, même si cela signifie que les intérêts des gros tonnages devront être réduits.

De plus, les pêcheurs artisanaux sont contraints de rivaliser avec des navires plus importants et équipés d'une technologie plus "efficace", non seulement pour s'approvisionner en ressources naturelles mais aussi pour obtenir

des fonds pour leur développement et avoir accès au système de commercialisation à des conditions acceptables. Et ce, malgré le fait que la pêche artisanale est la clé d'un développement de la pêche à long terme et que les investissements sont plus rentables dans ce secteur. Elle requiert des intrants moins chers et offre une meilleure possibilité d'utilisation de qualifications diversifiées. Les pêcheurs artisanaux ont aussi tendance à utiliser plus rationnellement leurs prises et les ressources mises à leur disposition, offrant ainsi des aliments de qualité à un meilleur prix et sur une base plus régulière.



Nettoyage de poissons sur une plage en Casamance (Senegal)

Comme les programmes ayant pour objectifs la sécurité alimentaire et la stabilité financière se concurrencent pour les mêmes ressources - le poisson, l'argent et la main-d'œuvre - il faut, si l'on veut concilier les deux objectifs, les inscrire dans une même stratégie à long terme. En pratique, cela signifie que la volonté d'un gouvernement de développer la pêche à petite échelle doit être suffisamment forte pour offrir à ce secteur les conditions nécessaires - en termes de formation, de licences, de contingents, d'investissement, de recherche, de contrôle, etc - afin de lui permettre de pêcher pour l'exportation comme pour le marché local.

Il est certain qu'il faut subventionner les investisse-

ments dans les domaines de la pêche artisanale qui peuvent difficilement être viable du point de vue financier (comme le stockage et les infrastructures commerciales) étant donné le faible pouvoir d'achat des collectivités locales. Cependant, les subventions ne peuvent pas constituer une base économique et organisationnelle solide : il est aussi nécessaire pour le secteur de la pêche à petite échelle d'être en mesure de réinvestir une partie de ses recettes. La pêche artisanale traditionnelle offre de grandes possibilités de développement parce qu'elle s'appuie sur un milieu professionnel compétent et expérimenté et sur une structure sociale stable. Parallèlement, des gens sans expérience en la matière s'orientent de plus en plus vers la pêche pour assurer leur subsistance alimentaire et leurs revenus. C'est surtout le cas pour les personnes déplacées pour des raisons économiques, politiques ou écologiques. Les nouvelles communautés de pêcheurs, qui n'ont pas une longue tradition de la pêche, ont également besoin de soutien approprié. Mais il ne faut pas oublier que développement ne rime pas avec assistance, ni avec marginalisation.

La pêche et la sécurité alimentaire dans un système commercial totalement libéralisé

L'importance des ressources halieutiques dans l'approvisionnement alimentaire des pays en développement a été soulignée dans la dernière étude de la FAO sur l'alimentation mondiale (1987). Dans les pays ACP, le niveau de consommation des poissons de certains Etats insulaires diffère beaucoup de celui des pays enclavés, où le poisson est une denrée marginale, voire inexistante, dans un régime national déjà pauvre en protéine.

Des facteurs indépendants du prix et de la disponibilité peuvent empêcher l'approvisionnement en poisson là où il serait le plus utile. Le manque de moyens adéquats pour le transporter, le stocker et le traiter oblige les pêcheurs à le vendre aux commerçants exportateurs de la côte plutôt qu'à ceux de l'intérieur. Cette situation non seulement prive les populations locales de denrées indispensables mais les produits exportés achetés à un prix très bas sont ensuite vendus moins cher à la population du pays importateur (dans la CE par exemple) que ceux des pêcheurs du même pays.

Dans le cadre d'une stratégie globale pour la sécurité alimentaire dans les pays en développement, aucun effort ne devrait être épargné pour encourager tous les acteurs de la "chaîne du développement" à accroître la contribution du poisson aux régimes faibles en protéine et à le rendre plus disponible aux pauvres vivant dans des régions qui n'ont pas un accès direct à cette denrée. A cette fin, nous devons d'abord examiner le commerce international des produits de la pêche. Il ressort clairement des statistiques publiées par la FAO que des pays riches achètent (parfois pour fabriquer des aliments pour le bétail) du poisson nécessaire à l'alimentation des pays pauvres et que ces derniers, pour combler la différence, achètent du poisson de plus faible qualité aux pays plus riches. Il faut bien analyser ces anomalies, recueillir des informations et les diffuser pour créer la volonté politique et les moyens du changement.

Lomé III : les accords de pêche concurrencent le développement de la pêche dans les Etats ACP

Lomé III a fait un grand pas en avant en créant la base de développement général de la pêche qui non seulement répond aux besoins des Etats ACP côtiers et enclavés mais rend compte également du rôle (et de la légitimité) des accords de pêche conclus avec les flottes de la Communauté.

Les accords de pêche sont les instruments qui permettent aux flottes de la CEE d'avoir accès, sous licence, aux eaux ACP. En contrepartie, les Etats ACP reçoivent de la Communauté et des armateurs une compensation financière ainsi que des concessions portant sur l'emploi et la formation de ressortissants ACP, le transfert de technologie, la recherche, la présence d'observateurs à bord et l'utilisation de prises accessoires.

La CEE est contrainte de négocier des accords de pêche avec les Etats ACP en raison de la reconnaissance quasi unanime des 200 milles de zone économique exclusive (ZEE), du récent élargissement de la flotte de la Communauté (qui a presque doublé avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal en 1986) et de l'épuisement progressif de ses propres lieux de pêche dans les mers africaines. Si la CEE reconnaît la nécessité de préserver l'emploi dans la flotte espagnole, elle pourrait aussi adopter des mesures pour garantir que les communautés des Etats ACP, qui sont économiquement encore plus vulnérables, ne paient pas le prix du maintien d'une flotte européenne.

Par ailleurs, la politique commune de la CEE en matière de pêche ne reconnaît pas suffisamment dans la pratique le rôle traditionnel joué par les communautés de pêche artisanale dans les sociétés côtières européennes, alors que la CEE a de plus en plus le pouvoir d'empêcher que ses côtes ne soient livrées à un développement industriel ou touristique excessif entraînant un degré élevé de pollution. Une meilleure gestion de l'environnement marin et des ressources naturelles des eaux européennes diminuerait le besoin pour les pêcheurs européens de pêcher dans les eaux du Tiers-monde.

Bien qu'il y ait peu d'évaluations systématiques, des rapports indiquent qu'en dehors de la simple satisfaction des besoins strictement commerciaux de l'armateur, les accords de pêche ACP-CEE n'ont pas été particulièrement fructueux. La formation a été peu assurée et peu de poisson a été débarqué pour la consommation locale parce que l'armateur n'a aucun intérêt commercial à le faire. En outre, les signataires ACP des accords de pêche n'ont pas les moyens d'assurer que les flottes industrielles n'empiètent pas sur les zones côtières qui sont parfois théoriquement réservées aux pêcheurs traditionnels.

Dans certains cas, - par exemple certains gros navires congélateurs espagnols et portugais pêchant au large du Mozambique - lorsque les captures ne sont pas débarquées sur les côtes locales, elles ne sont pas prises en compte. Comme l'Etat ACP n'a aucun contrôle sur la commercialisation des captures effectuées dans ses eaux, il subit une perte de revenu ainsi qu'une diminution non enregistrée de ses stocks de poissons. Les Etats ACP auraient par conséquent raison d'insister pour qu'un de leurs agents officiels soit présent à bord des gros navires qui pêchent dans le cadre des accords de pêche avec la CEE (comme

le Canada l'a fait dans le récent accord passé avec la France) et que le poisson capturé dans la ZEE d'un Etat ACP soit considéré comme originaire de ce pays (ce que la CEE refuse dans les négociations actuelles).

Pour ce qui est de la recherche, les programmes résultant d'accords semblent avoir essentiellement porté sur les espèces migratoires chères comme le thon, destinées à l'exportation, plutôt que sur les espèces locales qui peuvent être mieux exploitées par les petits pêcheurs pour le marché local. Ceci est inacceptable quand on pense à la détérioration dans beaucoup d'Etats ACP de l'approvisionnement alimentaire national et régional.

Un rapport du Parlement européen concernant un accord conclu avec Madagascar précise que les accords de pêche ACP-CEE devraient s'inscrire dans une stratégie alimentaire soutenue par la CEE. Dans le cadre d'une telle stratégie, il est possible de montrer que de puissantes organisations locales de pêcheurs peuvent se mobiliser pour que les intermédiaires dans les circuits commerciaux soient limités afin de maintenir des prix bas et pour veiller à ce que l'exportation ne soit pas trop défavorisée au nom de l'intérêt commercial.

En prenant en compte les programmes actuels de développement de la Communauté, les accords de pêche pourraient être directement liés à un programme de soutien à l'amélioration adéquate de l'organisation et des techniques de traitement, de stockage et de commercialisation, en se fondant sur les réseaux locaux existants. Dans les communautés de pêche artisanale, ces réseaux sont en général solidement implantés dans les structures sociales traditionnelles où les femmes jouent un rôle économique central. Une déstabilisation inconsidérée de ces réseaux peut avoir un effet négatif sur les revenus du ménage et partant, sur le bien-être des autres membres de la famille. Pour les femmes, le "développement" a souvent signifié un accroissement du travail et une diminution des revenus. Les projets de pêche artisanale en particulier ont visé à améliorer l'efficacité des pêcheurs plutôt, qu'à tenir compte des besoins de toutes les personnes participant à l'industrie locale. Les nouveaux programmes devraient veiller à ce que les changements technologiques ne diminuent par les niveaux de revenu et de compétence des femmes.

Recommandations

L'ICFS souhaiterait faire les recommandations suivantes aux fonctionnaires et représentants de la CEE et des ACP engagés dans les négociations de Lomé :

① Les fonds payés par la CEE en échange des prises de thon et autres espèces pêchées par les flottes européennes devraient être destinés partiellement à soutenir les programmes de développement des communautés de pêcheurs artisanaux. Ceci augmenterait fortement leurs moyens, non seulement pour la pêche, mais aussi dans toutes les activités locales liées à la pêche dont tant de gens dépendent pour l'alimentation et le revenu. La Convention de Lomé devrait donner une impulsion à la démarginalisation du secteur de la pêche à petite échelle dans les Etats ACP, en aidant à le rendre viable. La CEE devrait examiner les moyens susceptibles d'encourager les investissements dans ce secteur sans réduire les recettes en devises que les Etats ACP recueillent des activités du secteur de la pêche en général.

② En reconnaissant le rôle des organisations de pêcheurs et des communautés de pêche, la CEE devrait accorder son soutien à la conception de projets de développement de la pêche par les organisations de pêcheurs, particulièrement dans les actions d'aide aux programmes d'éducation de base et de formation locale et aux systèmes de crédit destinés à promouvoir l'autonomie des organisations de pêcheurs. Les communautés de base devraient participer aussi bien eux-mêmes à des micro-réalizations, qui entrent dans le cadre de la Convention de Lomé III, qu'aux programmes entrepris par le gouvernement ACP et administrés par la DG VIII.

③ Les accords de pêche pourraient prévoir des zones côtières exclusivement réservées à la pêche locale à petite échelle en même temps qu'un programme de protection des ressources de cet environnement marin fragile et de plus en plus menacé, et un programme de recherche sur les ressources halieutiques du littoral et sur les besoins socio-économiques des communautés de pêche.

④ La Commission elle-même pourrait charger la DG VIII (Coopération et Développement) et la DG XIV (Pêche) de procéder à des évaluations conjointes sur les conséquences des accords de pêche sur la pêche artisanale dans les Etats ACP. Ces évaluations devraient aider la CEE et les Etats ACP à réduire la concurrence pour les ressources et à identifier les autres contradictions éventuelles de leur politique de coopération en matière de pêche.

⑤ La Commission pourrait également examiner les moyens d'utiliser les ressources halieutiques dans l'aide triangulaire pour stimuler les marchés locaux et le commerce Sud-Sud (par des investissements appropriés dans les moyens de transport et de communication pour développer, des réseaux de commercialisation dans les régions intérieures).

⑥ Les échanges entre les Etats ACP devraient prendre place à d'autres niveaux, par exemple dans le secteur de l'information sur les marchés et de la recherche technique et scientifique, afin de promouvoir la coopération régionale en matière de pêche. Mais il faudrait également encourager les organisations de pêcheurs et les instituts de recherche dans les Etats membres de la CEE à partager leur expérience dans les domaines de l'assurance sociale, de la gestion, de la commercialisation des produits de la pêche et de la gestion des ressources halieutiques avec les organisations de pêcheurs des pays ACP. Des entreprises communes (joint ventures) pourraient être un moyen de concrétiser ce type de coopération professionnelle.

Pour une coordination des politiques

La nouvelle Convention de Lomé doit fournir les moyens (tant politiques que financiers) permettant aux Etats ACP et de la CEE de rechercher une complémentarité afin de garantir que les accords de pêche signés dans le cadre de la Convention servent effectivement le double objectif suivant : offrir un accès équitable dans de nouvelles zones aux flottes de pêche européennes et soutenir un développement rural autonome favorisant la sécurité alimentaire dans les Etats ACP.

Il existe toutefois dans la Convention une disjonction administrative entre ces deux objectifs, étant donné qu'ils sont poursuivis par deux Directions Générales distinctes (DG VIII et XIV). Il faudrait aborder ce problème dans les

négociations de "Lomé IV" et chercher les moyens de coordonner et d'harmoniser les politiques qui régissent les accords de pêche et la mise en valeur des ressources halieutiques en général. ■

Canada

AUTOPSIE D'UNE GREVE

De Gaspé au Québec, le long du New Brunswick francophone jusqu'au Cap Breton de Nova Scotia, s'étend un littoral de plusieurs milliers de kilomètres. Si l'on y ajoute la province de l'Île du Prince Édouard, on y trouve au total plus d'un millier d'unités de pêche au filet de dérive : des bateaux de 30 à 40 pieds occupant chacun 2 ou 3 pêcheurs. Au cours de l'automne ces pêcheurs entament la campagne du caviar (roëfishery) et mettent à terre quelques 50.000 tonnes de harengs. Nombre de villages de pêcheurs participent à l'opération.

Michael Belliveau, Secrétaire général de l'Union des Pêcheurs des Provinces Maritimes nous livre ici ses réflexions sur la grève de l'été 88.

A la fin des années soixante, on a vécu l'effondrement de la pêche pélagique du hareng au large des côtes de la British Columbia et la plupart des bolincheurs de 60 à 120 pieds ont migré vers la côte est ou sud du golfe du Saint-Laurent. Les 160.000 tonnes annuelles qu'ils prenaient, étaient transformées en "farine". Au milieu des années 70, une pêche orientée vers l'exportation de poisson de consommation se développait en direction de l'Europe lorsque les ressources disparurent à la suite de la surpêche.

Déjà en 1980...

Les pêcheurs côtiers protestèrent et organisèrent des manifestations contre les senneurs responsables de la destruction des ressources et de l'encombrement des marchés. Le fer de lance de l'agitation contre les bolinches fut indiscutablement le syndicat "Maritime Fishermen's Union" nouvellement formé en 1977 et qui se présentait comme une organisation de "petits" pêcheurs côtiers. Au début des années 80 les côtiers ne prenaient que quelques tonnes par an. Ils réussirent à faire expulser tous les bolincheurs sauf six qui, dès 1983, ne pouvaient plus capturer que 20 % du quota mais ils devaient aussi accepter trois années de fermeture partielle et une injuste répartition du quota avant de souscrire à un plan de gestion des stocks qui soit acceptable.

Dans la même période de 83 à 86 les pêcheurs observèrent le retour du hareng et s'employèrent à convaincre les scientifiques et à faire relever les quotas de capture, défiant parfois les interdictions gouvernementales.

En 1987, le hareng était bien présent, les scientifiques ajustèrent leurs estimations et un marché du caviar de hareng se développa au Japon. Quelques 55.000 tonnes de harengs d'automne furent débarquées en août-septembre et payées à 12 cents la livre et parfois plus encore !

Les pêcheurs étaient convaincus d'avoir gagné et de s'être bien battus. Ils portèrent leur effort sur l'amélioration de la qualité (glace en paillette, etc.) et le perfectionnement des techniques pour augmenter la productivité de 4 à 9 % dans certains cas !

La grève la plus massive de l'histoire du Saint-Laurent

Au cours de l'été 88, les pêcheurs s'attendaient à renouveler leur exploit de 87 et bien que des rumeurs circulaient à propos de chute des prix japonais, ils s'attendaient à avoir au moins des prix identiques d'autant plus qu'ils savaient qu'acheteurs et transformateurs avaient réalisé l'année précédente des gains considérables.

Le 17 août, la flotte de l'Île du Prince Édouard recommença la campagne sans avoir fixé les prix de vente. Les acheteurs canadiens n'avaient pas encore négocié avec les Japonais. Le 21 août, la flotte de New Brunswick forte de 400 unités s'appêtait à partir lorsqu'on réalisa que les prix offerts par les usines de transformation ne dépassaient pas les 8 cents à la livre ! D'un mouvement unanime les pêcheurs refusèrent et la grève commença. Bien qu'officiellement ce n'était pas la "Maritime Fishermen's Union" qui avait lancé cette grève, les meneurs étaient en fait des membres actifs de ce syndicat. Ils avaient mené les longues luttes contre les senneurs et le gouvernement.

Mais dans le même temps, sur l'île, on pêchait et le poisson commençait à arriver par camion aux usines du New Brunswick immobilisées par la grève.

La flotte de Nova Scotia forte de 150 bateaux devait se mettre en campagne le 25 août mais les pêcheurs votèrent en faveur de la grève déclenchée au New Brunswick en suivant l'avis de ceux qui parmi eux étaient membres du syndicat. Puis le 29 les pêcheurs de l'île les imitèrent.

C'était l'arrêt de travail le plus massif de toute l'histoire récente du Golfe du Saint-Laurent.

La grève avait en certains endroits été encouragée par des marchands locaux qui se plaignaient d'être exploités par les Japonais. A l'ambassade du Japon, on confirmait qu'il n'y avait pas de stocks résiduels des années précédentes, que les approvisionnements de caviar d'autres pays avaient baissé ou connaissaient des "petits problèmes". Les achats sur la côte Est devaient donc en principe prendre de l'ampleur. Mais les acheteurs japonais ne l'enten-

daient pas ainsi, refusant d'être mêlés à cette "dispute". En fait, on devait apprendre en fin de saison que certaines variétés de caviar canadien en provenance de la côte ouest et qui servaient le marché de luxe au Japon en février ou mars avaient été dégradées et entraient alors en compétition avec le caviar de la côte est !

Au fil des jours, les pêcheurs furent pris au piège : le poisson commençait à frayer. Si l'on ne trouvait pas vite une solution, la campagne allait être totalement manquée. Une formule de compromis fut avancée au New Brunswick : augmentation du prix de base de un demi cent et autant par pourcentage supplémentaire de production du caviar produit. Le 4 septembre, la flotte du New Brunswick reprenait le travail et les autres allaient suivre très vite mais sans avoir conclu d'accords préalables ni dans l'île du Prince Édouard ni dans la Province de Nova Scotia.

Résultat : à cause de l'arrêt de travail et du mauvais temps, les pêcheurs n'ont pas pêché leurs quotas et concluaient sur un goût d'échec, certains blâmant le syndicat bien qu'aucune procédure syndicale normale n'ait été suivie un seul instant.

Des enseignements pour l'avenir

Les dirigeants syndicaux ont été surpris par le mouvement de grève, surtout à Nova Scotia et sur l'île du Prince Édouard. Au cours des quatre années précédentes, les différentes flottes se querellaient à propos des quotas !

L'enjeu n'était pas le même pour tous : les pêcheurs francophones du Nouveau Brunswick dépendent largement du hareng pour leurs revenus annuels alors que les autres concentrent leurs efforts sur le homard. De plus, les flottes de l'île ne font pas partie de l'Union des Pêcheurs des Provinces Maritimes (MFU) mais elles ont gardé le contact avec le syndicat pendant toute la grève. Au nouveau Brunswick, les pêcheurs jouissent des droits de négociation et ont une certaine expérience. Ceci explique pourquoi ils ont obtenu un résultat un peu meilleur que les autres.

Mais la grève a bien mis en lumière la situation délicate des syndicats de pêcheurs sans ressources propres et ne jouissant probablement pas d'un capital de solidarité interne suffisant pour faire face à une action d'une telle ampleur. La grève a aussi été fragilisée par la rapidité de la campagne (4 semaines seulement) et par le fait que les groupes d'acheteurs sont distincts dans chaque province mais fournissent tous un marché japonais qui semble capable de dicter les prix parce qu'il s'approvisionne à de multiples sources (y compris une flotte de senneurs dans une zone toute différente de l'Atlantique !).

Il serait plus correct de parler de mouvement spontané de protestation plutôt que de grève. Il y a eu bien peu de préparation et aucune procédure syndicale "normale". Membres syndicalisés et non membres ont suivi le mouvement et les responsables syndicaux eurent bien du mal à essayer de mettre un peu d'ordre ! Tous étaient insécurisés par le fait que les pontes commençaient et que personne ne pouvait prévoir quand les pêcheurs reprendraient le travail. Impossible d'imaginer une quelconque discipline !

En fait, les pêcheurs opérant sur les bancs au nord-est du Nouveau Brunswick n'avaient que de vagues informations sur ceux de Nova Scotia et de l'île du Prince

Édouard. Aucune négociation inter-provinciale n'eut lieu parce que les acheteurs refusèrent.

Quand les pêcheurs du Nouveau Brunswick démarèrent leur mouvement, ils touchèrent une corde sensible dans les autres provinces à des milliers de kilomètres de là.

Il est évident que les dix années de lutte contre les senneurs industriels ont fait naître au cœur de tous les côtiers du sud du golfe une certaine sensibilité car ils ont tant investi socialement, politiquement et économiquement qu'ils ne sont pas prêts à accepter des prix de misère.

Mais le facteur "temps" jouait contre eux et menait presque sûrement à une défaite : même si les pêcheurs avaient décidé de sacrifier toute leur saison, et peut-être 20 % étaient-ils prêts à le faire, on ne pouvait pas dire très clairement quels allaient être leurs gains à long terme. Les importateurs japonais apparaissaient imprenables.

Pourtant, repartir en campagne avec un gain marginal a donné l'occasion de réfléchir et de faire des plans pour l'avenir.

Mais certains leaders se sont sentis "roulés" par des pêcheurs qui ne sont pas des sympathisants réguliers du syndicat et ont parfois été manipulés par des mareyeurs locaux : quand les choses ont mal tourné, c'est bien sûr le syndicat qui a été blâmé !

Evidemment, à partir du moment où un nombre important de ses membres s'engagent dans une action spontanée, le syndicat doit réagir et il est important de noter que les actes de violence entre pêcheurs furent beaucoup plus nombreux dans les ports de l'île du Prince Édouard où le syndicat n'est pas présent que dans le Nouveau Brunswick où il y a une solide tradition de luttes syndicales. Il n'empêche, on ne peut pas espérer que du jour au lendemain un syndicat puisse maintenir une discipline instantanée parmi des centaines de travailleurs qui en d'autres circonstances se désintéressent du syndicalisme.

Dans aucune des trois provinces n'existe de loi obligeant les pêcheurs à payer leurs cotisations syndicales et nulle part on ne trouve d'unité syndicale telle qu'on puisse faire pression sur ceux qui font "cavalier seul". Dans ce contexte, les organisations de pêcheurs doivent délimiter très adroitement les circonstances et les limites de leurs interventions si elles ne veulent pas se brûler les doigts lorsque des actions spontanées risquent de n'être que feux de paille !

Michaël BELLIVEAU
Maritime Fishermen's Union
CANADA

Conférence de Bangkok

EVOLUTION DE LA PÊCHE ET AVENIR DES TRAVAILLEURS

Après les travaux du Symposium de Lisbonne (voir article page 4), ICSF poursuit ses échanges internationaux sur un autre thème qui interfère lui aussi sur l'avenir des travailleurs de la pêche : l'évolution des pêcheries à l'échelle mondiale.

John Kurien nous présente ici les axes prioritaires de cette rencontre qui rassemblera à Bangkok en Thaïlande, en janvier prochain, des scientifiques, des travailleurs de la pêche, des animateurs sociaux et des décideurs, tous originaires des divers continents.

Le scénario mondial des pêches a subi de rapides changements au cours des années 80. La plupart des pays maritimes avait étendu leur zone économique exclusive (ZEE) à la fin des années 70 et la situation fut légalisée par la Convention sur le Droit de la Mer signé en 1982. A présent, le plateau continental se présente comme une mosaïque de territoires nationaux. Les pays maritimes ont acquis de nouveaux droits et responsabilités dans la gestion et le développement de leurs ressources halieutiques.

Une évaluation des évolutions est nécessaire

La pêche des flottes hauturières des pays industrialisés et des pays en développement fut affectée dans quelques régions par la promulgation des ZEE. Une situation potentiellement négative qui fut rapidement corrigée grâce à une série de remèdes. De nombreux types d'accords de pêche furent signés entre pays possédant des flottes hauturières et ceux disposant de ressources halieutiques mais démunis de capitaux pour l'investissement. Le commerce des produits de la pêche augmentait dans le même temps entre les pays développés et les pays en développement. L'aquaculture dans les zones côtières de nombreux pays maritimes en développement (et quelques pays développés) enregistrèrent une croissance extraordinaire se concentrant principalement sur des espèces comme la crevette, le saumon et la truite.

L'aide externe à des projets de pêche s'est accrue de manière substantielle grâce aux banques internationales et à des agences d'aide nationales des pays développés qui ont joué là un rôle important. Bien que la Conférence mondiale de la FAO en 1984 ait fait surgir quelque espoir de voir plus de ressources financières aller aux pêcheries à petite échelle, cela n'a pas été suivi d'effet.

En fait, la plus grande partie de l'aide va encore à la pêche à grande échelle et à capital intensif qui emploie seulement un dixième des pêcheurs du monde. Une som-

me considérable afflue également pour le financement des projets d'aquaculture.

Les travailleurs de la pêche artisanale et leurs familles, évalués à un nombre minimum de 60 millions de personnes, ont reçu une aide externe d'environ 1 dollar US par tête. Bien que ce soit une part infime et disproportionnée, c'est une voie très rentable pour les fournisseurs de produits fabriqués tels que les moteurs hors-bord, les équipements de pêche synthétiques, en fait toutes les fournitures provenant des pays industrialisés.

Il est important d'entreprendre une évaluation de ces tendances dans les pêches mondiales et d'étudier leur impact sur l'avenir des travailleurs de la pêche.

C'est à la lumière de tout cela que le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) a prévu d'organiser une Conférence internationale sur le thème : **L'Avenir des travailleurs de la pêche et l'évolution du secteur à l'échelle mondiale.**

La Conférence se tiendra à Bangkok (Thaïlande) du 22 au 27 janvier 1990. Elle sera organisée conjointement par ICSF et l'Université Kasetsart de Bangkok. La Conférence réunira à la fois des travailleurs de la pêche, des scientifiques, des animateurs sociaux et des décideurs en matière de politique des pêches venant du monde entier pour débattre de ces problématiques.

Le commerce du poisson et l'aquaculture

Le programme de la Conférence est structuré de façon à fournir une vue équilibrée des évolutions dans le secteur des pêches en partant du point de vue des scientifiques, des décideurs et des travailleurs de la pêche.

Deux interventions portant sur le thème de la Conférence donneront l'axe de la recherche. L'une sera présentée par un scientifique du premier monde et l'autre par un

travailleur de la pêche du Tiers-monde. Les thèmes principaux mis en lumière par les intervenants seront discutés dans les ateliers. Deux tendances importantes dans le secteur des pêches seront examinées de manière plus précise :

- ☐ **la mutation et l'organisation actuelle du commerce mondial du poisson**
- ☐ **l'impact de la croissance extraordinaire de l'aquaculture à travers le monde.**

Deux présentations auront une connotation régionale spécifique :

- ☐ **l'impact de la motorisation des engins de pêche sur les communautés de pêcheurs artisans (Afrique de l'Ouest)**
- ☐ **l'impact des législations de pêche et des conflits dans les eaux côtières (Asie du Sud-Est).**

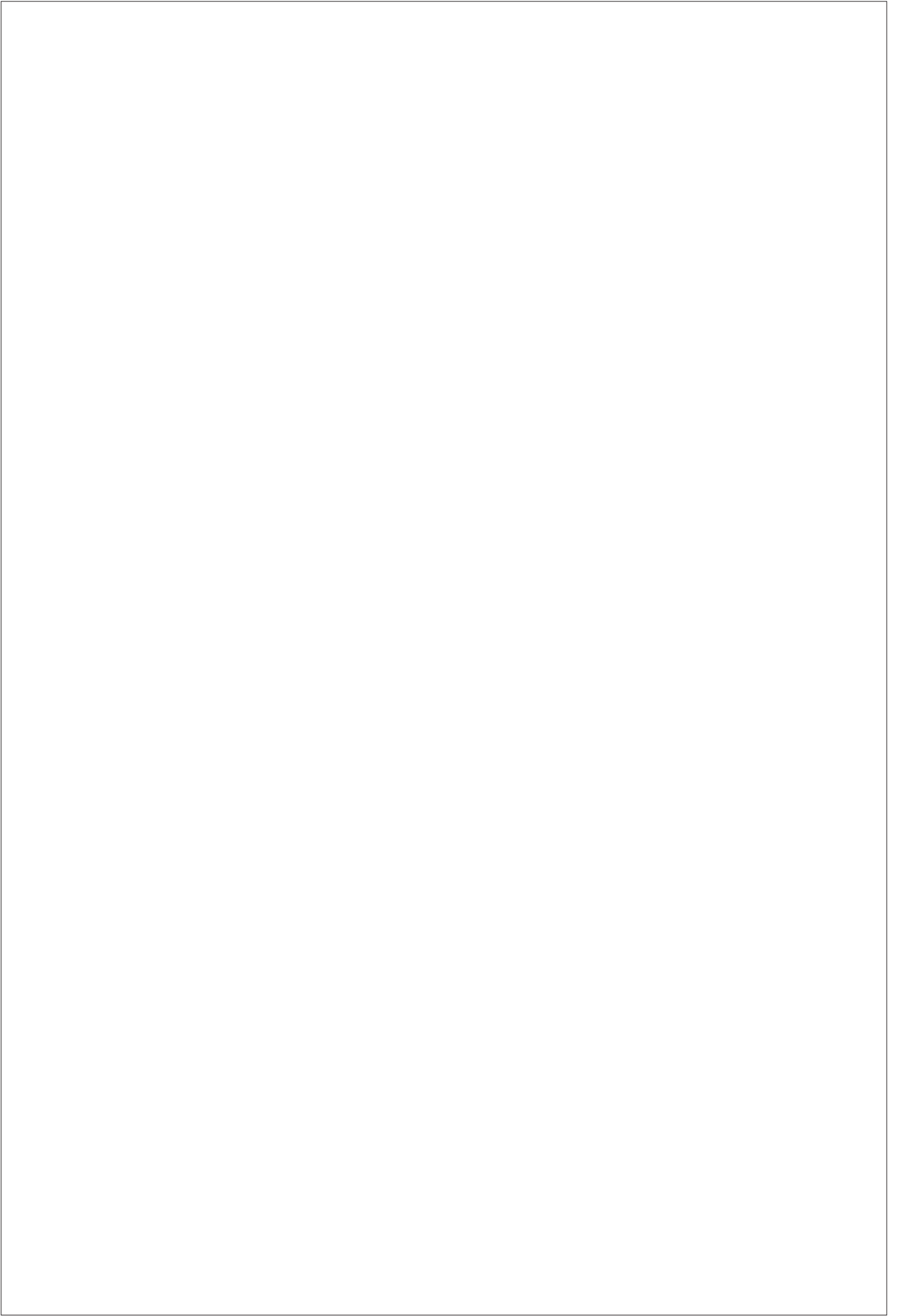
En plus de ces apports, se succéderont une série de présentations faites par les travailleurs de la pêche du Tiers-monde traitant exclusivement de la croissance et du

dynamisme de leurs organisations. Elles exposeront les stratégies élaborées par elles pour répondre aux diverses évolutions dans le secteur des pêches de leurs pays respectifs. Les contraintes auxquelles elles font face dans leurs tâches organisationnelles feront aussi l'objet d'analyses.

Un jour entier sera consacré à un programme d'immersion en Thaïlande. Il sera ciblé sur les différents types et tailles de projets d'aquaculture. La Thaïlande est l'un des pays les plus avancés au plan technologique dans ce secteur. Une première évaluation des potentialités et des risques de l'aquaculture aussi bien que ses conséquences écologiques pourront être faites à partir de cette immersion.

La dernière demi-journée de la Conférence sera consacrée à la formulation de recommandations et de conclusions se dégageant des divers échanges qui se seront déroulés les jours précédents.

John KURIEN



L'AFRIQUE REFUSE D'ÊTRE LA POUBELLE DES PAYS INDUSTRIALISÉS

L'utilisation des pays pauvres comme décharge publique ne date pas d'hier. En 1988, cependant, les pays d'Afrique ont dit "non". Un exemple parmi tant d'autres, révélé par Greenpeace et l'Entente Européenne pour l'Environnement : dès le début de 88, trois à six millions de tonnes de déchets dangereux faisaient l'objet d'une demande d'exportation vers la Guinée Bissau. Cette demande introduite par une firme américaine (LINDACO) auprès de l'agence américaine pour l'environnement devait conduire au transfert de cette poubelle empoisonnée dans une zone potière où le sol est une véritable éponge. La Guinée Bis-Su a des côtes très découpées. Au rythme des marées pis d'un tiers du pays est recouvert par les eaux. Les risques de contamination des eaux y sont considérables.

Mais les pays industrialisés ne savent plus où stocker leurs déchets toxiques en provenance des industries chimiques, pharmaceutiques ou nucléaires. Ils offrent des sommes considérables pour s'en débarrasser. C'est donc 120 millions de dollars que la Guinée Bissau s'est vue offrir ! C'est à dire plus que son produit national brut annuel ou l'équivalent de la moitié de sa dette !

Pourtant le gouvernement de Guinée Bissau a dit "non" et a suivi la recommandation musclée de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) qui assimilait le déversement des déchets nucléaires et industriels en Afrique à un crime contre ce continent et ses populations. Les pêcheurs côtiers africains ne peuvent que s'en réjouir.

Verra-t-on les multinationales du déchet nettoyer les zones polluées ? Les états pollueurs vont-ils avoir le courage de reprendre et de retraiter leurs déchets dangereux qui représentent maintenant 300 millions de tonnes par an ! La mer va-t-elle encore une fois être empoisonnée ?

TAÏWAN : 8000 PÊCHEURS EN PRISON À L'ÉTRANGER

Les pêcheurs de Taïwan ont attiré l'attention de l'opinion mondiale sur le sort des matelots travaillant sur leurs chalutiers de grande pêche. Selon le "Fishworker Service Center" de Kaoshung (Taïwan), ces matelots sont en grande majorité originaires des tribus aborigènes des zones montagneuses.

Dans l'impossibilité de survivre dans ces zones où la pénétration de l'économie marchande les a privés de moyens de subsistance, ces travailleurs sont bernés par des publicités trompeuses du genre : "On recherche des matelots - Agés de 15 à 50 ans - Aucune expérience n'est requise - Niveau d'instruction : sans importance - Possibilité d'obtenir des avances sur salaire".

Ils signent des contrats "bidons" sans aucune garantie concernant les conditions de travail, les salaires ou la durée de l'embauche et l'employeur confisque leurs cartes d'identité. Leur sort en mer est misérable et inhumain et mérite d'être dénoncé. En 10 ans, de 1975 à 1984, 2939 marins pêcheurs sont morts en mer ou ont disparu accidentellement. De 1980 à 1987, on en a dénombré 848 jetés

en prison à l'étranger sans qu'ils ne connaissent ni la langue, ni les raisons de leur arrestation. Le total des détenus devrait être supérieur à 8200 !

Ceci est le résultat direct de l'extension rapide des flottes de Taïwan ; mal équipées et ne respectant pas les normes maritimes et les régies de sécurité, ces bateaux pêchent en eaux étrangères la plupart du temps illégalement. Après la création des zones économiques exclusives (ZEE) la situation a empiré. On ne compte plus les arraisonnements : en Micronésie, ou aux Iles Salomon, mais aussi au Pakistan, Russie, Nouvelle Zélande, Etats Unis, Birmanie, Malaisie, Fidji, etc... Ces pays ont saisi des bateaux et incarcéré les équipages alors que les officiers pouvaient regagner leur pays.

Il est donc indispensable que les groupes d'appui de Taïwan mobilisent les travailleurs de la pêche autour de revendications de base : des contrats d'embauche clairs, des conditions de travail justes, une formation adéquate, etc... Mais les oubliés languissant dans les prisons des pays cités plus haut ont droit à notre solidarité active. Partout où c'est possible que l'on établisse les faits et informe le secrétariat ICSF (Bruxelles) et/ou

Mr CHAN LOING HOM

Asian Legal Resource Centre

57, Péking Road 5/F - Kowloon Hong-Kong

Il faudrait aussi alerter les diverses organisations défendant les droits de l'homme dans chaque pays et réclamer la libération de ces travailleurs illettrés, sans défense.

PHILIPPINES : PROJET DE LOI SUR LA PÊCHE ARTISANALE

Les travailleurs de la pêche aux Philippines ont mis au point un projet de loi global qui devrait "revoir, consolider et codifier toutes lois qui concernent la pêche, les pêcheries et les ressources nationales marines et halieutiques". Fruit d'une large consultation à la base, cette loi doit être présentée au Parlement. Son originalité réside dans le fait qu'elle prévoit une priorité de droit pour les pêcheurs artisans et leurs communautés locales qui pourront avoir un accès préférentiel aux zones de pêches communales et aux ressources de la mer qui seraient réservées exclusivement aux "nationaux".

Les zones de mangroves, les frayères, les fonds herbeux et de larges bandes coralliennes devraient être déclarés "sanctuaires".

- ☐ Les pêches "communales" devraient inclure toutes les zones dont la profondeur est inférieure à 25 fathoms (brasses). Elles seraient réservées aux engins de pêche passifs, aux systèmes d'agrégation de poissons (fish attracting device) et aux cultures d'algues et de mollusques.
- ☐ Les zones de pêches côtières s'étendraient au-delà, jusqu'à 30 milles et seraient accessibles aux engins "actifs" et aux bateaux jusqu'à 5 tonnes de jauge brute d'après des normes à fixer par le conseil de gestion des ressources côtières.
- ☐ Plus loin se trouverait la zone "off-shore" qui serait gérée par un conseil national des ressources marines. Tous les opérateurs de bateaux de pêche devraient être

enregistrés par le Bureau des Pêches et des Ressources Aquatiques. Le projet de loi détaille les mesures de gestion et les instruments de contrôle et met hors la loi les méthodes destructrices : pêche à l'électricité, au poison, à l'explosif, etc...

Le texte complet comprenant 108 articles peut être obtenu auprès de :

Asian Social Institute
1518 Leon Guinto Sr.
Malate MANILA Philippines

THAILANDE : PREMIERE RENCONTRE NATIONALE DES "PETITS PÊCHEURS"

Réunis à Bangkok pendant 3 jours, et pour la première fois en avril 1988, 80 délégués de toutes les zones côtières artisanales ont discuté de leurs problèmes, rencontré des scientifiques et exprimé leur souci d'empêcher la destruction des ressources halieutiques le long de leurs côtes.

1. Ils ont condamné "les flottes industrielles et les chalutiers qui violent les règlements et travaillent trop près des rivages. Les barrières de coraux riches en poisson sont progressivement détruites et les filets des pêcheurs artisans emportés". Un gros chalutier peut en un seul jour détruire autant de poissons que ne le ferait un village entier pendant un an.
2. Ils ont regretté l'absence de mesures de prévention de la pollution industrielle et mis en accusation l'aquaculture de la crevette tigre (Tiger prawn) qui est encouragée par le gouvernement, provoque une ruée vers les terres et la course aux concessions privées. Cette vague de privatisation a donné aux investisseurs des droits exclusifs de destruction de forêts de mangroves. Cette destruction massive a entraîné la disparition de nombreuses espèces de crabes et donc de sources de nourriture pour les populations de la côte orientale.
3. Le développement du tourisme a rayé de la carte de nombreux villages de pêcheurs et déplacé de nombreuses familles vers l'intérieur des terres, bien souvent en pleine forêt dans un environnement où ils sont totalement étrangers du fait de leur ignorance des techniques agricoles. Beaucoup d'entre eux n'ont jamais touché les compensations légales promises par le gouvernement et ont tout perdu ; ils sont aujourd'hui sans terre et sans toit. Le tourisme est aussi responsable de la destruction de mangroves, éliminées pour créer des complexes touristiques et des plages pour estivants.
4. Puisque la grande majorité des pêcheurs ne possède aucune terre, ils ne peuvent en aucun cas bénéficier de l'aide gouvernementale prévue pour les agriculteurs. Les prêts intéressants consentis à ces derniers par la très officielle "Bank for Agriculture and Coopérative" ne profitent finalement qu'aux marchands usuriers qui peuvent hypothéquer des terrains et réutiliser ensuite cet argent en prêts consentis aux pêcheurs à des taux exorbitants. Il s'ensuit pour ceux-ci un endettement permanent et l'obligation de toujours vendre leurs prises au même marchand aux prix fixés par lui.

5. Autre constat : les pêcheurs manquent d'informations valables concernant les programmes tant gouvernementaux que ceux qui sont lancés par les ONG. De même ils voudraient être informés des offres de crédit institutionnel existant. Ayant perdu le contrôle des ressources halieutiques et de leurs plages, ils s'enfoncent irrésistiblement dans des dettes. Comme de plus, ils n'ont aucun contrôle sur la vente du poisson, ils voudraient comprendre les mécanismes du marché, l'économie des pêches et le rôle des usuriers.

Parmi leurs recommandations adressées au Gouvernement, on peut noter :

- a.) Outre la demande du respect des interdictions légales de déforester les mangroves et de chaluter dans les zones interdites, l'étude d'une nouvelle loi qui prendrait en compte la diversité des écosystèmes côtiers.
- b.) Des mesures de contrôle de la pollution industrielle.
- c.) L'arrêt de l'appropriation de la mer par des particuliers et la nationalisation de toute entreprise de mariculture.
- d.) Des lignes de crédit institutionnel comportant des clauses de remboursement adaptées aux situations des petits pêcheurs, des programmes adéquats de sécurité sociale et d'assurance vie et une meilleure information sur les actions du gouvernement et des ONG.
- e.) Le respect des zones traditionnelles d'habitat et de rangement de bateaux et de matériel de pêche même dans les zones touristiques.

OIT : CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LA PÊCHE

Il existe à l'OIT (Organisation Internationale du Travail) une commission des conditions de travail dans l'industrie de la pêche. Mais son rythme de travail était jusqu'ici très lent : une réunion tous les 8 ou 10 ans ! Inutile de dire qu'entre-temps les choses changent !

Tripartite comme d'habitude cette commission rassemblait des délégués d'armateurs, de gouvernements concernés (Inde, Norvège, Brésil, Japon, Nigéria, Pérou, U.R.S.S.) et les syndicats de travailleurs de la pêche. Ces derniers étaient principalement des délégués européens, à l'exception d'un syndicaliste de la Côte d'Ivoire et d'un délégué péruvien qui n'est jamais arrivé.

Il n'est donc pas étonnant que les deux premiers sujets traités : rémunération et gains des travailleurs, adaptation à l'évolution technique, aient été l'objet de négociations très dures entre partie "armateurs" et "syndicaliste" sans beaucoup de résultats ; les armateurs opposant un mur de "béton" à toute avancée ouvrière ! Le troisième chapitre intitulé : " *Les besoins économiques et sociaux des petits pêcheurs et des communautés de pêche rurale* " ramenait le calme dans l'hémicycle mais c'était probablement du fait de l'absence marquée des intéressés.

Les pêcheurs du tiers monde seront probablement très déçus des conclusions de cette session. Cependant il y a matière à réflexion dans la recommandation finale qui demande que le BIT (Bureau International du Travail) fournisse une " *assistance technique pour contribuer à répondre aux besoins économiques et sociaux des petits pêcheurs et des artisans-pêcheurs des communautés de pêche rurale dans les pays en voie de développement* ". Cette

assistance devrait inclure la création par les pêcheurs de leurs propres organisations, l'échange d'informations et de compétences entre pays concernant les problèmes relatifs aux caractéristiques de la profession des pêcheurs, à leur niveau de vie et aux diverses conditions qui prévalent dans leurs communautés".

On peut se procurer ces textes à l'adresse suivante :

Mr NILSEN - Chef de Service Maritime,
Organisation Internationale du Travail
Rue des Morillons, 4 - CH 1211 GENEVE 22
(Suisse)

PREMIÈRE RENCONTRE DES TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES

Dans le port de Valparaíso, au Chili, du 27 juin au 1^{er} juillet 1988, a eu lieu un colloque organisé par les fédérations des pêcheurs péruviens et chiliens, FETRINECH et FETCHAP, avec l'appui des ONG des mêmes nationalités, CESLA, ECONIN, PET et IPEMIN et du Collectif International d'appui aux travailleurs de la pêche.

Pour la première fois dans l'histoire, les pêcheurs de chalutiers, de bateaux industriels, de la consommation et les travailleurs de l'industrie du poisson au Pérou, au Chili, en Argentine, en Uruguay, en Colombie, en Equateur, au Costa Rica, au Honduras et au Guatemala, représentant plus d'un demi million de travailleurs de la pêche, se sont rencontrés au cours d'un colloque qui comptait également la participation de délégations de pêcheurs italiens et espagnols. Des résolutions furent adoptées, en voici quelques unes :

1. En accord avec les chiffres officiels, 12 des 16 millions de tonnes de poissons débarquées en 1986, furent destinées à la production de farine et d'huile de poissons ; 3 autres millions à l'exportation ; et seulement un million de tonnes de poisson fut destiné à la consommation locale. A un moment où plus de 70 millions de latino-Américains souffrent de malnutrition ou meurent tout simplement de faim !

En tant que travailleurs de la pêche nous déclarons qu'il faut garantir le plus élémentaire des droits, celui de l'alimentation.

2. Le but de la gestion et de l'administration des ressources ne repose pas sur des investigations scientifiques, mais bien au contraire sur l'augmentation de la production et l'entrée de devises.

Nous lutterons pour défendre les ressources hydrobiologiques et pour obtenir une administration correcte dans laquelle les critères scientifiques seront compris dans une politique de pêche nationale. Nous voulons, nous pêcheurs, participer à sa discussion et à son approbation.

3. Le secteur de la pêche le plus important est formé de pêcheurs-artisans ; il compte 400.000 travailleurs et plus de 100.000 embarcations dans la région. A quelques exceptions près, leurs opérations déclinent à cause des embarcations industrielles, des navires pêchant le thon et des navires congélateurs.

A cause de cela nous déclarons que tout pays doit posséder une aire exclusive, ne servant pas uniquement à la reproduction normale des espèces mais garantissant également les embarcations et la vie de nos compagnons artisans.

4. Travailleurs de la pêche, nous déclarons que nous lutterons contre toute politique de mers ouvertes et contre tout ce qui peut porter préjudice à la souveraineté de nos nations, ainsi qu'aux libres opérations de n'importe quel type d'embarcation, quelque soit son drapeau et qui s'introduirait dans notre mer. Cela signifie également que nous dénonçons les fausses nationalités qui viennent pêcher dans notre région après avoir changé leur drapeau.

5. Pêcheurs, nous dénonçons les actions innombrables et parfois criminelles de contamination de nos rivières, lacs et océans. Les implantations industrielles, les complexes miniers, les pesticides agricoles, et dans de nombreux cas les résidus urbains, sont déversés dans les "milieux aquatiques". La situation la plus grave provient des explosions nucléaires dans le Pacifique.

6. Les pêcheurs commencent à travailler dès l'enfance jusqu'à l'âge de 70 ans, pour autant qu'ils en aient encore la force. Cependant, presque la totalité des pêcheurs de la région, ne jouissent d'aucun système d'assistance ou de sécurité sociale.

Nous déclarons que nous lutterons pour que les pêcheurs artisanaux aient obligatoirement accès aux systèmes d'assistance, de prévoyance et de sécurité sociale ; droit qui seront financés avec 1 % de la valeur des exportations de la pêche, apportés solidairement par l'Etat et les artisans.

7. L'exercice des droits syndicaux, des droits du travail et des droits humains doit être garanti pour les travailleurs de la pêche de la région en rapport avec la force et l'organisation existante quelque soit le type de gouvernement de nos pays.

La rencontre a constitué une Commission Permanente composée de trois délégués pour chaque pays présent (un pour la pêche industrielle, un second pour la pêche artisanale et un troisième pour les travailleurs des usines industrielles) ; ainsi qu'un Comité Exécutif constitué d'un délégué du Pérou, du Chili et de l'Argentine afin de mettre en œuvre les campagnes approuvées, d'éditer un bulletin trimestriel au niveau de la région et de convoquer la Seconde Rencontre des Travailleurs de la Pêche d'Amérique Latine et des Caraïbes pour la première semaine du mois de juillet de l'année prochaine où cette fois aura lieu au Pérou.

CHILI : 11^e CONGRES NATIONAL DES PÊCHEURS CHILIENS

Les villages de pêcheurs appelés caletas diffèrent par leur taille : Les plus importants abritent 2000 travailleurs de la pêche mais la plupart sont bien plus petits et très éloignés les uns des autres : 187 caletas sur un littoral de 6000 kilomètres !

Si dans quelques endroits les pêcheurs artisans utilisent toujours des canots à clins avec voile et rames, la plupart ont des petites barques de 21 pieds avec moteur hors-bord (jusqu'à 45 chEevaux). Le secteur artisanal inclut d'autres bateaux allant jusqu'à 40 pieds et plus. Ce sont principalement des palangriers et des pêcheurs au filet dérivant. Les bateaux industriels sont équipés pour la bolinche et le chalutage. Il semble que tous ces "outils sophistiqués" ont été acquis grâce au crédit officiel qui n'est pas accessible à tous - d'où tensions dans le secteur.

Les flottes industrielles sont très "modernes" et prennent en vrac toutes sortes de poissons pour les déverser dans les usines à farine (de poisson) pour l'exportation : 5 millions de tonnes de poissons disparaissent ainsi chaque année !

Les pêcheurs artisans regrettent ce gâchis qui a non seulement détruit les ressources halieutiques mais a aussi réduit la valeur de leur propre production.

En effet, au Chili, contrairement aux autres parties du monde, la population semble ne pas apprécier le poisson et les pêcheurs artisans trouvent assez difficilement des marchés demandeurs.

L'éloignement des centres enfla les coûts de transport et comme 60 % de la population n'ont pas de revenus suffisants pour couvrir leurs besoins de base, les prix du poisson stagnent.

Les "cueilleurs d'algues" (algueros) ont été réduit à la misère et à l'émigration à cause de la destruction totale des ressources naturelles. Il y a à peine deux ou trois ans qu'ils ont réalisé que leur survie passait par l'aquaculture des algues, Cet effort a été "collectif ce qui était très neuf.

Un village, Tubul, crevant de misère il y a trois ans encore est, aujourd'hui bourdonnant d'activité : de nombreuses barques, des moteurs hords-bord flambant neufs, des tracteurs et de grands hangars, des maisons saines, une liaison radio téléphone, de bonnes communications vers la ville, des écoles, etc... tout 'cela est né des bénéfices dégagés de leur production. Voyant leur réussite, plusieurs autres communautés ont démarré des collectivités, obtenus des surfaces en "lease" et commencé à replanter l'algue.

Les processus de collectivisation ont pris la forme de syndicats locaux qui ont été formés après le 10^e Congrès National de CONAPACH (Conseil National des Pêcheurs Artisans du Chili) en 1986.

Le 10^e congrès s'était tenu après une interruption de 13 ans pendant laquelle les syndicats étaient inactifs. C'est sous l'impulsion de personnes ayant participé à la Conférence de Rome en 1984 (Conférence Internationale des Travailleurs de la Pêche et de leurs associés) que l'ancien réseau fut réactivé et le 10^e congrès mis en route.

Depuis lors, la base a grandi et s'est étendue sous la conduite d'une équipe de pêcheurs particulièrement compétents et motivés.

Des femmes à tous les niveaux. Ce sont elles principalement qui préparent les palangres et les appâtent. Dans certains endroits, elles sont impliquées dans la vente du poisson. Comme planteurs d'algues elles travaillent comme les hommes mais ce n'est que très récemment qu'elles sont acceptées comme dirigeantes des syndicats locaux.

Après le Congrès de CONAPACH, des pêcheurs et des associés d'Uruguay, du Pérou et du Chili se sont rencontrés pendant 3 jours. Un délégué de l'Union des Coopératives de pêcheurs de France, Jean-Michel LE RY les avait rejoint. Cette rencontre était une initiative du Collectif qui devait permettre à différentes organisations de mieux se connaître et de s'entraider.

INDE: REPRESSION POLICIERE CONTRE LA MARCHE DES PÊCHEURS

La grande marche des pêcheurs indiens et de leurs supporters le long des côtes est et ouest de l'Inde a atteint son point culminant le 1^{er} mai 1989 au cours d'un rassemblement à Kanyakumari dans le sud du pays. Des dizaines de

milliers de personnes, dont les trois quarts étaient des femmes, manifestaient dans le calme et l'auto-discipline lorsque, suite à une provocation d'éléments extrémistes, la police a chargé et tiré sur la foule blessant plusieurs personnes et en matraquant d'autres.

Sous le slogan " *Protégez les eaux, protégez la vie* ", le Forum National des Pêcheurs (NFF) avait organisé cette manifestation - en lien avec des groupes écologiques - pour alerter les autorités de la menace pesant sur la survie des populations et sur la nature. Tout au long de cette longue marche qui vit une foule immense se déplacer le long des côtes durant un mois - des groupes locaux se joignant au passage aux pêcheurs - l'éclairage fut mis sur le problème de l'eau en général.

En Inde, la pollution des eaux a atteint un seuil critique. Elle est due aux décharges excessives, directes ou indirectes des égouts de ville, des déchets industriels, des matériaux toxiques rejetés dans les rivières ou les mers côtières. Il faut y ajouter un déséquilibre des écosystèmes dû à la destruction des forêts et à la construction de barrages sur les fleuves.

D'autre part, la sur-pêche et l'introduction de techniques modernes de pêche - chalutage de la crevette et utilisation de sennes tournantes industrielles - ont entraîné une diminution importante des ressources halieutiques pour la pêche artisanale. L'histoire récente du Kerala et du Karnataka illustre bien cette situation. Au nom de la modernisation et du développement, des sommes considérables ont été dépensées entraînant un pillage de ce qui était la part des pêcheurs artisans et réduisant ces derniers à la pauvreté et à la misère.

En dépit de la répression policière cette manifestation aura démontré, de façon éclatante, la prise de conscience des populations et leur volonté de défendre l'environnement comme élément essentiel de la vie et de l'avenir des travailleurs de la pêche.

PACIFIQUE SUD : LES MURS DE LA MORT

Environ 200 bateaux de pêche, en provenance du Japon, de Taïwan et de Corée du Sud, ont fait irruption pour la première fois cette année dans le Pacifique Sud en utilisant des filets maillants dérivants qui s'étendent sur des milliers de milles marins. Ces "*rideaux flottants*" détruisent la vie marine sur d'immenses étendues d'océan et menacent les économies fragiles de nations insulaires telles que Fidji et Samoa. "*C'est l'arrivée de la plus destructrice technologie de la pêche que le monde n'ait jamais vue*" a déclaré Sam La Sudde, un biologiste marin.

Le "*Forum Fisheries Agency*", organisme représentant seize Etats du Pacifique a tiré la sonnette d'alarme, en mai dernier, dans un communiqué, sur la menace que fait peser sur l'environnement les flottes japonaises, sud-coréennes et taiwanaises. Les filets maillants dérivants ont été multipliés par 16 au cours de l'année passée.

Ces "*rideaux flottants*" sont constitués de filets de nylon qui forment des murs de 35 à 60 kilomètres de long et 10 mètres de profondeur. Des milliers de kilomètres de filets maillants sont ainsi immergés dans les eaux internationales chaque jour. Quand un filet se perd, il ne se dégrade pas et continue

à être une menace pour diverses espèces qui sont prises au piège sur son passage.

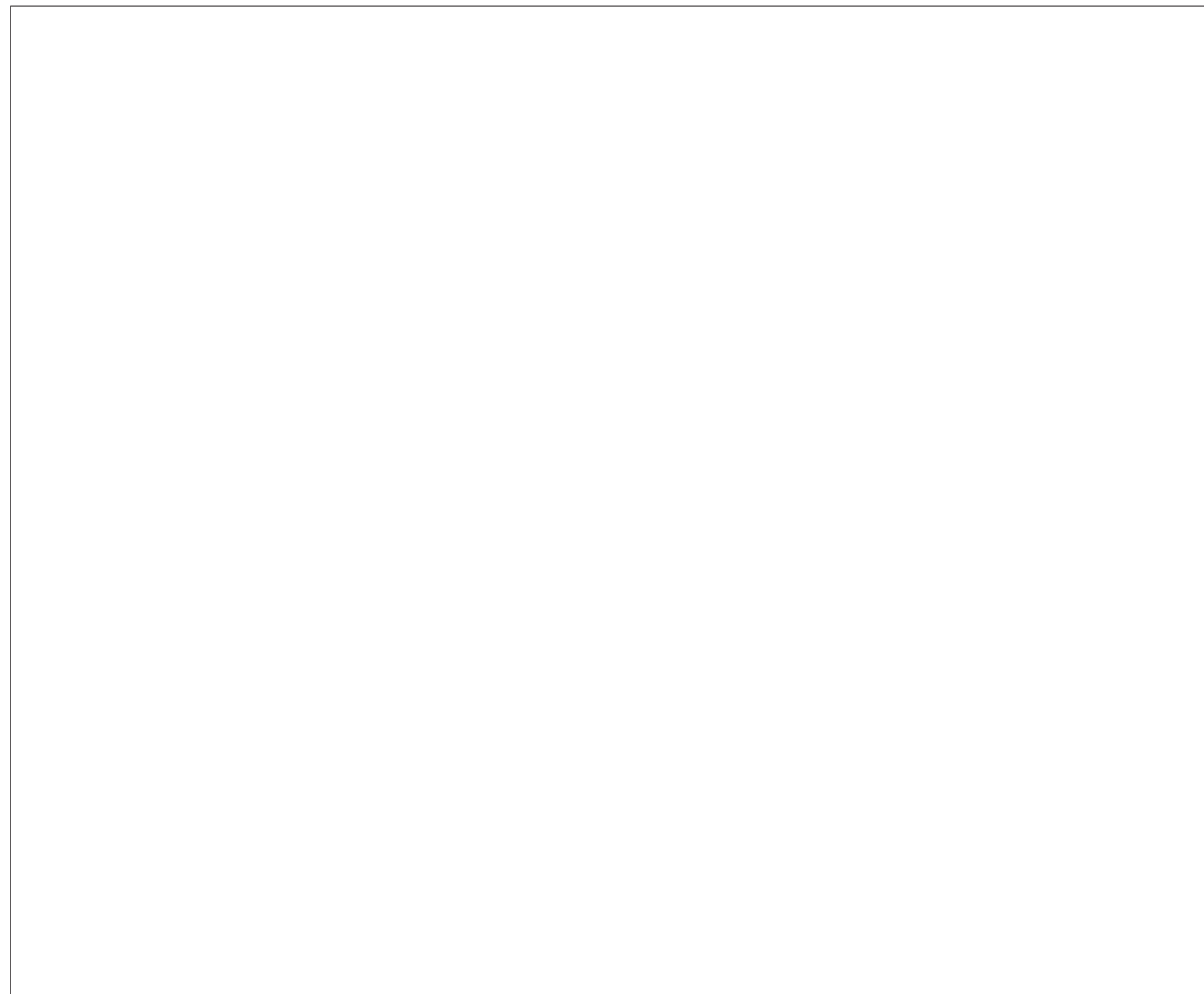
Ce type de “*pêche*” risque de réduire à néant la pêche au thon albacore d’ici deux ans dans le Pacifique Sud si rien n’est fait pour l’arrêter.

Certains pays ont pris des mesures draconiennes à l’encontre de ce type de pêche dévastatrice. Hawaï, par exemple, a interdit la possession et l’utilisation de ces filets dans sa zone économique exclusive. Des navires transportant ce type de matériel sont passibles d’une amende de 50.000 US dollars s’ils l’utilisent dans la ZEE. Les îles Samoa et Fidji ont refusé de réceptionner du poisson pris par

ces filets. La Polynésie française et Vanuatu refusent de réparer ou de ravitailler dans leurs ports des bateaux transportant ce type de filets.

La Nouvelle-Calédonie est le seul pays à autoriser le transbordement du poisson capturé par ces filets dérivants. La Nouvelle Zélande qui jusqu’à présent autorisait ce type de navires dans ses ports envisage des actions répressives à l’encontre des bateaux pratiquant cette pêche meutrière.

Il est urgent que l’opinion publique internationale, les scientifiques et les médias fassent pression pour que cesse le massacre.



Vente de poissori en direct sur une “caleta” à Valparaíso au Chili.

ZONE EXCLUSIVE DE 0 À 20 MILLES À RÉSERVER AUX PÊCHEURS TRADITIONNELS DES TIERS-MONDES

D'abord un bravo à SAMUDRA Revue pour son premier numéro, et tous mes compliments à ses fondateurs. L'article de Tom Kocherry a plus particulièrement retenu mon attention. Il y est fait mention de la loi cadre de l'Etat du Kerala en Inde qui interdit l'usage des seines tournantes dans les 22 premiers kilomètres ; les chalutiers et les bateaux à moteurs furent bannis dans la bande côtière de 10 kilomètres... La flotille artisanale bloqua le port de Cochin... Voilà qui mérite d'être connu de tous les pays du Sud, ainsi, que la conclusion de cet article : *"... il me semble qu'il sera toujours impossible d'appliquer des régulations sauf si les petits pêcheurs sont décidés à se battre"*.

Les expériences de pêche avec le "doris" que nous avons pu faire dans plusieurs pays du Sud (en Inde en 1968-69, puis au Brésil, au Gabon, à Madagascar, au Sénégal...) nous permettent d'affirmer que les pêches traditionnelles de ces pays disparaîtront, à plus ou moins brève échéance, si la pêche des chalutiers, étrangers et nationaux, n'est pas interdite dans la zone de 0 à 20 milles marins.

N'oublions pas l'importance des pêches traditionnelles des pays en développement : elles comptent plus de dix millions de petits pêcheurs côtiers qui capturent chaque année quelque vingt millions de tonnes de poisson, soit le quart de la production mondiale ! Et ce poisson est destiné à la nourriture de populations pauvres et sous-alimentées, tandis qu'une part importante du poisson pêché par les chalutiers le long des côtes des pays du Sud est transformée en farine pour nourrir les animaux de nos pays développés !

Avant même la Conférence Mondiale sur les Pêches, tenue à Rome en 1984 par la F.A.O., nous réclamions la création de cette zone de 20 milles. Malheureusement, les réponses reçues aux lettres que nous ayons adressées aux Nations Unies, à la Commission des Communautés Européennes ainsi qu'à la F.A.O. nous donnent aujourd'hui la certitude qu'aucune de ces institutions ne prendra l'initiative de la création d'une telle zone. Chacune reconnaît bien le danger réel que représentent les chalutiers des pays développés pour l'avenir des pêches traditionnelles, mais toutes se retranchent derrière le nouveau Droit de la Mer qui donne effectivement tout pouvoir aux Etats riverains pour décider de la création d'une Zone réservée aux pêcheurs traditionnels. Or nous savons bien que les Gouvernements de ces pays pauvres sont amenés, pour équilibrer leur budget, à vendre le maximum de licences de pêche, et cela au détriment de leurs petits pêcheurs qui ne sont évidemment pas consultés.

Le Parlement Européen a pourtant fait entendre sa voix lors d'un débat sur les pêches dans les pays du Sud. Je cite le Rapporteur M. Guermeur : *"...Je voudrais dire deux mots d'un scandale qui laisse tout le monde à peu près indifférent et qui est le scandale de la surexploitation -pour ne pas dire du brigandage- à laquelle s'adonnent certains pays dans les eaux des pays en développement... Lorsque cette défense aura pu être assurée, il nous appartiendra alors de procéder au transfert de technologie...."*

Puisque nous assistons en fait à la "colonisation des mers" des pays du Sud, la seule issue me paraît être celle exprimée par Tom Kocherry *"que les pêcheurs traditionnels et les travailleurs du poisson se battent pour défendre leur DROIT DE VIVRE et celui de leurs familles,.."* Cela s'est déjà produit en Inde, aux Philippines, au Sénégal... et ces combats iront en s'intensifiant et en s'aggravant si les pays développés ne décident pas d'aider les Gouvernements des pays du Sud à créer et à surveiller une ZONE de 0 à 20 MILLES MARINS qui soit EXCLUSIVEMENT réservée aux pêcheurs traditionnels.

Henri Claireaux, sénateur honoraire
Président du Comité de Saint-Pierre & Miquelon
d'Aide au Développement et de lutte contre la Faim dans le monde

DES RÉPONSES À LA CAMPAGNE ONG SONT PARVENUES AU SECRÉTARIAT

Suite à l'enquête lancée par ICSF auprès des ONG d'Afrique en vue de rassembler les données sur l'état de la pêche dans les divers pays, les accords de pêche éventuels avec la CEE ou d'autres nations, les conflits entre pêche artisanale et pêche industrielle, les actions menées, etc... le Secrétariat de liaison à Bruxelles a reçu 14 réponses intéressantes en provenance de diverses personnes ou organisations, plus 16 correspondances et 2 cassettes pleines d'enseignements.

Beaucoup de réponses font état d'une aggravation de la situation des pêcheurs artisans, du non-respect de leur zone de pêche, de la difficulté qu'ils rencontrent pour se défendre et faire valoir leurs droits. Certains dénoncent le fait que l'aide financière, résultant des accords de pêche, sert, davantage - voire exclusivement - au remboursement de la dette qu'au développement de la pêche artisanale.

Une synthèse des différents apports sera faite prochainement. D'ores et déjà ces diverses contributions sont venues alimenter la Campagne lancée par ICSF dans le cadre des négociations de Lomé IV entre la Communauté Economique Européenne (CEE) et les 66 pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifiques (APC).

(voir article sur Lomé IV, page 8)

